

## OXY'PUR

### Désinfectant sans rinçage PAE toutes surfaces alimentaires

- 🌿 Sans rinçage
- 🌿 Agréé pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires
- 🌿 Actif contre les mauvaises odeurs
- 🌿 Large spectre d'efficacité
- 🌿 100% des ingrédients sont d'origine végétale ou minérale
- 🌿 Numéro d'AMM : FR-2019-0069 (détenue par HYGIENE ET NATURE – 21600 Longvic)



#### APPLICATION

##### TP02 :

Domaine d'utilisation : Secteur médical et collectivités

Utilisation autorisée : Désinfectants bactéricide, levuricide, fongicide, sporicide et tuberculocide\* pour sanitaires (robinetterie, douches, sols et cuvettes de WC), surfaces (poignées de portes, interrupteurs, rampes), objets, équipements et meubles sans contact direct avec les denrées alimentaires dans les milieux médicaux et hospitaliers, paramédicaux, institutionnels, tertiaires, hôtels, salles de sport et vestiaires...

Il est également efficace contre les mauvaises odeurs, telles que celles d'humidité ou de poubelle.

Prêt à l'emploi, sans rinçage et sans résidu, Deoxy est idéal pour les secteurs :

- le secteur médical : hospitalier, paramédical, ambulances, ...
- en collectivités : crèches, écoles, maisons de retraite, tertiaire, hôtellerie, spa, salles de sports (ski, bowling) et vestiaires, ...

##### TP04 :

Domaine d'utilisation : Industries agro-alimentaires et cuisines centrales collectives.

Utilisation autorisée : Désinfectant bactéricide, levuricide, fongicide et sporicide\* des locaux (y compris les cuisines centrales collectives) et équipements pour la production de denrées alimentaires (y compris l'eau potable) destinées à la consommation humaine et animale.

Il est également efficace contre les mauvaises odeurs, telles que celles d'humidité ou de poubelle.

Prêt à l'emploi, sans rinçage et sans résidu, Oxy'pur est idéal pour de nombreuses utilisations :

- En cuisines centrales collectives : les locaux, équipements et matériels : bars, comptoirs, matériel de séchage, plaques de cuisson, chambres froides, les ateliers et laboratoires de transformation de denrées alimentaires : ustensiles de cuisines, table de découpe, ...
- En industries agro-alimentaires : les locaux, équipements matériels de production, de transport et de stockage de récolte, de denrées alimentaires pour la consommation humaine, de nourriture pour les animaux ou de distribution d'eau, de boisson pour les animaux domestiques : POA (Produits d'Origine Animale) et POV (Produits d'Origine Végétale),



| SANS                   |  |
|------------------------|--|
| • Solvant              |  |
| • Alcool               |  |
| • Javel                |  |
| • Ammonium quaternaire |  |
| • Parfum               |  |
| • Colorant             |  |
| • COV                  |  |
| • Chlore               |  |

\* voir le paragraphe ACTIVITE DESINFECTANTE



ECODÉTERGENT

## PROFIL TOXICOLOGIQUE et ENVIRONNEMENTAL

100% des ingrédients sont d'origine végétale ou minérale

- Dégradation en éléments simples H<sub>2</sub>O et O<sub>2</sub>
- Sans résidu : le rinçage n'est pas nécessaire
- Odeur neutre : confort de l'opérateur
- Non volatil : temps de contact et efficacité garantis
- Non inflammable : sécurité

## MODE D'EMPLOI

Porter un équipement de protection respiratoire pendant l'application et respecter un délai de réentrée dans la pièce : Toujours lire les instructions présentes sur la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées. Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

Appliquer uniformément le produit par pulvérisation et en quantité suffisante de façon que les surfaces restent humides au moins pendant le temps de contact requis (si nécessaire répartir le produit avec un chiffon humide).

Puis essuyer avec un papier absorbant, rincer à l'eau potable ou laisser sécher complètement avant réutilisation des surfaces.

Pour les activités sporicide et tuberculocide : nettoyer soigneusement les surfaces puis rincer à l'eau potable avant l'application du produit.

Pour le secteur médical :

- Nettoyer soigneusement les surfaces puis rincer à l'eau potable avant l'application du produit.
- Du fait d'un temps de contact supérieur à 5 min, ne pas utiliser ce produit pour les surfaces rentrant en contact avec les patients / personnel soignant ou les surfaces fréquemment touchées par différentes personnes.

## CARACTERISTIQUES

Numéro d'AMM : FR-2019-0069 (détenue par HYGIENE ET NATURE – 21600 Longvic)

Aspect : liquide fluide                      Couleur : Incolore                      Odeur : Néant

Densité : 1.020 ±0,5                      pH pur : 3 ±0,5

Composition : Peroxyde d'hydrogène (Cas n° 7722-84-1) à 7.44% (m/m). Contient également : eau

Type de formulation : AL – Autre liquide prêt à l'emploi

### Type de produit :

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

TP04 – Désinfection des surfaces en contact direct avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Conforme aux arrêtés ministériels du 08 septembre 1999 et du 19 décembre 2013 relatifs aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur

<http://detergents.ecocert.com>

## ACTIVITE DESINFECTANTE

Désinfection des surfaces, pur, à température ambiante, par pulvérisation :

- Bactéries (incluant *Listeria*, *Salmonelle*), Levures et Champignons en 15 minutes en conditions de saleté
- Spores bactériennes (incluant *B.cereus*, *C. sporogenes*) et Mycobactérie (*M. terrae*) en 60 minutes en conditions de propreté

Désinfection des surfaces pour le secteur médical, en conditions de propreté, pur, à température ambiante, par pulvérisation :

- Bactéries (incluant *Listeria*, *Salmonelle*), Levures et Champignons en 15 minutes
- Spores bactériennes (incluant *B.cereus*, *C. sporogenes*) et Mycobactérie (*M. terrae*) en 60 minutes

Oxy Pur est efficace selon la norme EN 16615, avec action mécanique à l'aide de lingettes après pulvérisation sur la surface à traiter. Voir détails des normes ci-après.

Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint. Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

| NORME                           | SOUCHES   | T°C  | TEMPS de CONTACT           | CONDITIONS                          |
|---------------------------------|---|------|----------------------------|-------------------------------------|
| <b>BACTERICIDIE</b>             |   |      |                            |                                     |
| EN 1276 :2010                   | Enterococcus hirae<br>Escherichia coli<br>Pseudomonas aeruginosa<br>Staphylococcus aureus<br>Listeria monocytogenes<br>Salmonella typhimurium | 20°C | 15 min                     | Conditions de propreté              |
| EN 13697 :2015                  | Enterococcus hirae<br>Escherichia coli<br>Pseudomonas aeruginosa<br>Staphylococcus aureus<br>Listeria monocytogenes<br>Salmonella typhimurium | 20°C | 15 min                     | Conditions de propreté et de saleté |
| EN 13697 :2015                  | Corynebacterium Xerosis<br>Staphylococcus epidermidis   | 20°C | 15 min                     | Conditions de saleté                |
| EN 16615 :2015                  | Staphylococcus aureus<br>Enterococcus hirae<br>Pseudomonas aeruginosa<br>Listeria monocytogenes<br>Salmonella typhimurium                     | 20°C | 15 min                     | Conditions de propreté              |
| <b>LEVURICIDIE / FONGICIDIE</b> |   |      |                            |                                     |
| EN 13697 :2015                  | Aspergillus brasiliensis<br>Candida albicans  | 20°C | 15 min                     | Conditions de propreté et de saleté |
| EN 16615 :2015                  | Aspergillus brasiliensis<br>Candida albicans  | 20°C | 15 min                     | Conditions de propreté              |
| <b>TUBERCULOCIDE</b>            |   |      |                            |                                     |
| EN 14348 :2005                  | Mycobacterium terrae  | 20°C | 120 min                    | Conditions de propreté              |
| EN 14563 : 2009                 | Mycobacterium terrae  | 20°C | 60 min                     | Conditions de propreté              |
| <b>SPORICIDIE</b>               |   |      |                            |                                     |
| EN 13704 :2002                  | Spores de Bacillus subtilis   | 20°C | 60 min                     | Conditions de propreté              |
| EN 13697 :2015                  | Spores de Bacillus subtilis<br>Spores de Clostridium sporogenes   | 20°C | 30 min                     | Conditions de propreté              |
| EN 13697 :2015                  | Spores de Bacillus cereus   | 20°C | 60 min                     | Conditions de propreté              |
| <b>VIRUCIDIE</b>                |   |      |                            |                                     |
| EN 14476+A1 :2015               | Poliovirus<br>Murine Norovirus<br>Adénovirus  | 20°C | 15 min<br>30 min<br>90 min | Conditions de propreté              |



ECODÉTERGENT

## SECURITE / PRÉCAUTIONS

Utilisez les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Craint le gel.

Réservé à l'usage professionnel.

### Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage :

- Pendant l'application, l'exposition faciale aux aérosols générés doit être limitée par l'utilisation d'équipements de protection individuelle et par l'application de mesures de gestion des risques :
  - o minimisation des éclaboussures et des déversements (durant la phase de chargement du produit) ;
  - o protection des yeux (lunettes de protection) ;
  - o formation du personnel sur les bonnes pratiques.
- Interdire l'accès au grand public pendant l'application.
- Après le temps de contact requis, rincer à l'eau potable ou essuyer ou laisser sécher les surfaces traitées.

### **TP02 :**

Hôpitaux :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- L'accès à la pièce pour le grand public est autorisé après la phase de rinçage, d'essuyage ou de séchage des surfaces traitées.

Milieu médical :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 58 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m<sup>3</sup> par l'utilisation d'un détecteur de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

Hôtels et garderies :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 40, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 125 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m<sup>3</sup> par l'utilisation d'un détecteur de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.





ECODÉTERGENT

#### TP04 :

Petites cuisines :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 10, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 29 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m<sup>3</sup> par l'utilisation d'un détecteur de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

Cantines :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 10, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 39 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m<sup>3</sup> par l'utilisation d'un détecteur de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

Industrie agro-alimentaire :

- Porter un équipement de protection respiratoire (facteur de protection de 4, type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit) pendant l'application du produit incluant la phase de rinçage ou d'essuyage.
- Respecter un délai de réentrée de minimum 15 min dans la pièce traitée après la phase de rinçage ou d'essuyage ou après séchage complet des surfaces traitées.

Ou

- S'assurer que la concentration dans l'air ambiant est inférieure à 1,25 mg/m<sup>3</sup> par l'utilisation d'un détecteur de H<sub>2</sub>O<sub>2</sub> avant d'autoriser la réentrée dans la pièce.

#### **Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premier soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement :**

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

# &Hygiène® Nature

Produits d'Entretien Certifiés



ECODÉTERGENT

## CONDITIONNEMENT

Carton de 6 flacons de 750 ml - Références : 377078/6x750 - 377078/5

| Unité de conditionnement (U.C.) : | Flacon 750ml | Bidon 5L |
|-----------------------------------|--------------|----------|
| Nbre U.C./carton :                | 12           | 2        |
| Nbre cartons/couche :             | 20           | 16       |
| Nbre couches/palette :            | 5            | 4        |
| Nbre cartons/palette :            | 100          | 64       |
| Nbre U.C./palette :               | 600          | 128      |



MAJ Août 2023

Fiche de sécurité disponible sur demande ou sur le site [www.hygiene-et-nature.com](http://www.hygiene-et-nature.com)